

Le droit de propriété de l'Église maronite sur l'église de Lhassa confirmé, malgré des incidents sur le terrain

15/07/2011

Une délégation maronite comprenant le vicaire patriarcal Nabil Andari, accompagnée de topographes et de fonctionnaires du cadastre et escortée par un détachement d'agents, a été prise à partie, hier, par des habitants du village de Lhassa (Jbeil). Ces derniers ont voulu empêcher les techniciens et fonctionnaires présents d'effectuer les relevés nécessaires à l'établissement des limites de l'ancienne église Notre-Dame de Lhassa, que la population chiite de Lhassa revendique sous prétexte qu'il s'agit d'un ancien lieu de culte chiite.

L'incident n'a pas été sans de vifs échanges verbaux, semble-t-il. Selon certaines sources, il a même été marqué par un début de bousculade, des membres de la population ayant tenté de refouler la délégation et d'empêcher les techniciens du cadastre de faire leur travail. Grâce à la présence d'agents des FSI, tout est rentré dans l'ordre et le nécessaire a été fait.

Le bâtiment de l'ancienne église de Lhassa, utilisée comme lieu de culte chiite avant 1860, avait été acquis par l'Église maronite, après cette date, en même temps que de très larges superficies du village de Lhassa (3 millions de mètres carrés). Toute cette superficie avait été cadastrée en 1974. Mais avec la croissance démographique de la population, cet édifice avait été abandonné pour une nouvelle église, plus large. En 2001, une partie de la communauté chiite avait saisi l'occasion pour se réapproprier illégalement l'église, à laquelle une nouvelle serrure avait été installée, qui en interdisait l'accès au propriétaire légitime. Avec l'élection du patriarche Raï au siège patriarcal maronite, l'Église maronite avait jugé que le temps était venu d'établir à nouveau le droit de propriété incontesté de l'Église maronite sur l'édifice.

Les entraves mises à la mission technique des topographes et fonctionnaires du cadastre ont été condamnées de toutes parts.